

**QUESTION Louis Duc**

**QA 3293.10**

**Dissolution à court terme du Haras fédéral d'Avenches**

**QUESTION Elian Collaud**

**QA 3295.10**

**Haras fédéral d'Avenches**

---

## **Questions**

### **1. Question Louis Duc**

Fleuron de notre patrimoine national, le Haras fédéral d'Avenches se trouve être dans le collimateur des mesures que pourrait prendre à court terme le Conseil fédéral en supprimant cette institution plus que centenaire et dont la renommée dépasse largement notre frontière nationale.

L'annonce soudaine et imprévisible de cette dissolution à court terme, soumise bien entendu au Parlement fédéral qui aura la décision finale, a jeté émoi et consternation dans l'ensemble des milieux du cheval et une onde de choc au sein du personnel, une soixantaine de personnes.

Le projet de dissolution est prévu pour 2011, c'est donc très proche et je m'autorise à poser au Conseil d'Etat de notre canton les questions suivantes:

1. Cette mesure, à court terme, de dissolution du Haras d'Avenches, vous a-t-elle été communiquée ? Si oui, en aviez-vous connaissance bien avant qu'elle ne soit annoncée par la presse ?
2. Quasiment «à cheval» sur nos deux frontières cantonales, cette institution donne à notre région broyarde une renommée qui va bien au-delà de notre frontière nationale ! Sa suppression ne serait-elle pas une «agression» de notre patrimoine confédéral et, à n'en pas douter, une moins-value intolérable et surtout inacceptable pour la Broye vaudoise-fribourgeoise ?
3. Rayer ce haut-lieu de l'élevage du cheval, dont les compétences sont reconnues dans l'ensemble de l'Europe, rayer un centre de cette importance alors que la France, l'Allemagne et l'Espagne intensifient leurs recherches et leurs infrastructures en élevage chevalin, ne serait-ce pas un désaveu de l'ensemble des partenaires qui ont contribué et contribuent aujourd'hui encore au renom de notre élevage chevalin ?
4. Avec une annonce aussi brusque, se soucie-t-on un instant de l'ensemble du personnel sous le choc – on le serait à moins ?
5. Le Conseil d'Etat fribourgeois est-il prêt à s'investir pour empêcher ce démantèlement envisagé par la Berne fédérale et, si oui, quel sera son plan d'action ?

Le temps presse, merci de votre engagement !

Le 1<sup>er</sup> mars 2010

## **2. Question Elian Collaud**

La nouvelle choquante pour toute une région annonçant la proposition de fermeture du Haras national n'est pas du tout appréciée. Le sacrifice d'une institution qui a déjà bien maigri ces dernières années est tout simplement étonnante et impensable.

Tout un patrimoine pourrait disparaître et, avec, de nombreux emplois spécialisés et indispensables aux métiers qui s'y pratiquent.

De plus, que deviendra la race « Franches-Montagnes » si fière à notre pays ?

Je suis aussi persuadé que les adeptes du sport équestre et les métiers proches du cheval sauront manifester leur désaccord.

Par conséquent, je pose les questions suivantes :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat a été informé qu'une telle mesure serait proposée ?
2. Quels sont les moyens à disposition du Conseil d'Etat pour enrayer cette manœuvre ?
3. Sur quel soutien les collaborateurs touchés pourront-ils compter ?
4. Quelles mesures pourraient-elles être mises en œuvre pour soutenir les professions du cheval (déjà en périls) ?
5. Enfin, quelles mesures économiques pourraient être mises en place à titre compensatoire pour la région ?

Le 2 mars 2010

### **Réponse du Conseil d'Etat**

Les questions 3293.10 et 3295.10 traitent de la suppression du haras fédéral prévue dans le programme de consolidation de la Confédération. Le Conseil d'Etat ne formule qu'une seule réponse à ces deux questions.

Le Conseil fédéral a approuvé le programme de consolidation le 24 février 2010. Cette décision était une surprise totale et aucune consultation des milieux concernés n'avait été effectuée auparavant. Le Conseil d'Etat a découvert les mesures détaillées du programme de consolidation en même temps que la presse. Le dossier a ensuite suivi les différentes procédures. Le Conseil d'Etat s'est à chaque fois investi pour rendre ce programme moins difficile, notamment en s'engageant contre des mesures telles que la suppression du haras. La création du comité d'action national avec les cantons du Jura et Vaud a permis de réunir un large consensus politique en faveur du haras.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des tâches (RPT) en 2008, l'élevage est du seul ressort de la Confédération. Les cantons n'ont d'ailleurs jamais été impliqués dans la gestion du haras national. De ce point de vue, il était inacceptable que la Confédération lâche le haras sans autre forme de procès.

Suite à la publication du programme de consolidation, la Confédération a mandaté l'OFAG pour analyser les variantes possibles d'une reprise privée des activités du haras. Le Conseil d'Etat a suivi les réflexions du groupe de travail dans le but de s'assurer que les solutions proposées soient acceptables pour le personnel, pour la sauvegarde de la race des Franches-Montagnes ainsi que pour la formation dans le domaine du cheval.

Le haras joue un rôle essentiel dans la filière équine. La majorité des 60 000 chevaux que compte le pays sont détenus en zone agricole et représentent ainsi une branche de production importante de l'agriculture.

Début 2011, le Conseil fédéral a estimé qu'il n'était plus nécessaire de mettre en œuvre entièrement le programme de consolidation au vu des comptes 2010 meilleurs que prévus et

qu'il pouvait notamment être renoncé aux mesures à court terme découlant du réexamen des tâches.

Dès 2012, les mesures d'économies proposées pour le haras dans le cadre de la consultation du programme de consolidation, en réponse à la suppression, seront mises en place.

Avec la suspension des mesures liées au réexamen des tâches insérées initialement dans le programme de consolidation, la question devient sans objet pour l'instant. Le Conseil d'Etat entend cependant rester vigilant et il va suivre avec attention l'évolution du dossier.

Fribourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011